

**Assemblée générale**

Distr.: Générale  
6 novembre 2001

Français  
Original: Anglais

---

**Réunion préparatoire informelle du Comité spécial  
chargé de négocier une convention contre la corruption**

Buenos Aires, 4-7 décembre 2001

**Propositions et contributions reçues des gouvernements****Sri Lanka: observations relatives au rapport de la réunion du  
Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée  
chargé d'élaborer un projet de mandat pour la négociation d'un  
instrument juridique international contre la corruption**

Sri Lanka, qui souscrit dans l'ensemble aux vues des différents représentants qui se sont exprimés au nom de divers groupes de pays, souhaite néanmoins attirer l'attention sur les points suivants:

a) La nécessité de prendre des mesures efficaces pour prévenir, contrôler et combattre la corruption dans les secteurs tant public que privé, y compris la participation de la société civile, la formation des fonctionnaires, la mise en place de mécanismes protégeant les dénonciateurs et la création d'organismes nationaux indépendants de lutte contre la corruption, l'incrimination de l'enrichissement illicite et du blanchiment du produit de la corruption; la coopération internationale, y compris l'échange d'informations, la formation, l'extradition et l'entraide juridique; les mesures visant à prévenir et à combattre le transfert de fonds d'origine illicite et le blanchiment du produit d'activités de corruption, ainsi que les mesures visant à faciliter le rapatriement desdits fonds; l'assistance technique; et la mise sur pied d'un mécanisme multilatéral de suivi de l'application de la convention;

b) La nécessité d'aborder la question de la corruption active et passive dans les secteurs tant public que privé. Nécessité aussi de traiter du blanchiment du produit de la corruption et de prévoir des dispositions en matière de saisie et de confiscation ainsi que de coopération internationale à ce sujet;

c) La nécessité de donner une définition claire de la corruption, qui couvre à la fois le secteur public et le secteur privé et de considérer cette notion dans son acceptation la plus large possible;

d) La nécessité de renforcer la coopération internationale en veillant tout particulièrement à ne pas compromettre l'intégrité des systèmes juridiques

nationaux; mais aussi à ne pas gêner les enquêtes sur la corruption menées dans un pays tiers et la nécessité de tenir compte de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures;

e) La prévention a été perçue par certaines délégations comme portant sur la promotion de l'intégrité, de la transparence et de la bonne gouvernance. Elle pourrait également viser l'élaboration de codes de conduite ou de déontologie, l'efficacité et l'impartialité de la fonction publique, des systèmes efficaces de financement des partis politiques, l'institution d'organes de contrôle indépendants, la liberté et la transparence des médias, l'établissement de règles transparentes d'attribution des marchés publics, la réglementation efficace des systèmes financiers, l'indépendance du système judiciaire et l'application effective de la primauté du droit. La prévention devrait en outre viser les facteurs sociaux et économiques liés à la corruption. L'importance tant de l'engagement et de la participation de la société civile aux activités de prévention de la corruption que de la sensibilisation du public est également soulignée.

---